

**Vice-Présidence du Conseil.  
Ministère De La Défense Nationale.**

**Arrêté du 3 Août portant désignation d'un commissaire du gouvernement près la Cour martiale.**

Le Vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,  
Vu l'ordonnance n° 64-211 du 28 juillet 1964 portant création d'une Cour martiale et notamment son article 2 *in fine*.

**Arrête :**

Article 1<sup>er</sup>. - Le commandant Ahmed Draia est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement près la Cour martiale.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *journal officiel* de la république algérienne démocratique et populaire.

**Fait à Alger, le 3 août 1964.**

**Houari Boumediene.**

